

Spectre de la réduction des méfaits et autres considérations

Préparé pour les Carrefours bien-être
pour les jeunes de l'Ontario



lumenus
Community Services



Reconnaissance du territoire



Programme

- ❑ Spectre de la réduction des méfaits
- ❑ Capacité à mettre en œuvre la réduction des méfaits
- ❑ Considérations politiques et juridiques
- ❑ Foire aux questions

Voir la réduction des méfaits comme un spectre d'approches

- La réduction des méfaits est un ensemble de valeurs, de croyances, de services et de pratiques visant à réduire les effets néfastes sur la santé et la vie sociale associés à certains comportements à risque.
- La réduction des méfaits repose sur plusieurs piliers centraux qui contribuent à éclairer la philosophie de la réduction des méfaits et son application.
- Puisque la réduction des méfaits n'est pas un parcours linéaire et qu'elle peut se manifester par de nombreuses mesures de différentes intensités, il est parfois utile de la voir comme un spectre d'approches.

Principaux piliers de la réduction des méfaits

Pragmatisme

**Valeurs
humaines**

**Accent sur
les méfaits**

**Justice
sociale**

Pragmatisme

L'usage de substances est inévitable; certains modes d'usage sont plus sûrs que d'autres

Valeurs humaines

Reconnaître la dignité, les droits et le choix de la personne

Accent sur les méfaits

Accorder la priorité à la réduction des méfaits associés à l'usage de substances

Justice sociale

Reconnaître les systèmes qui exposent davantage certaines personnes aux méfaits associés à l'usage de substances

Spectre de la réduction des méfaits

Les organismes qui viennent d'adopter la philosophie de réduction des méfaits dans leur travail se trouvent alors à différents points du spectre :

- un organisme peut choisir d'ajuster ses politiques pour intégrer la philosophie de réduction des méfaits à son approche de soins, sans trop modifier ses services;
- un autre organisme choisira d'offrir des services mettant davantage l'accent sur la réduction des méfaits, p. ex. distribuer des trousseaux de fournitures sûres pour réduire les méfaits, ou offrir un lieu sûr pour l'usage de substances psychotropes.

Intégrer les valeurs de la réduction des méfaits à vos services

Travailler avec d'autres organismes pour offrir des services de réduction des méfaits

Offrir des ateliers sur la réduction des méfaits

Embaucher des pairs

Offrir au personnel une formation continue sur la réduction des méfaits

Avoir de la naloxone à votre centre

Mettre en œuvre des programmes et des services de réduction des méfaits

Scénario 1

D'après des conseillers, certains clients de moins de 18 ans disent avoir pris des comprimés Xanax obtenus chez eux ou auprès de leurs amis. Un de ces clients a pris des comprimés de Xanax lors d'une fête et a fait une surdose. Le conseiller ne sait pas comment aider cette personne parce qu'elle continue de prendre du Xanax de façon récréative.

- **Comment peut-on aider le personnel de première ligne à épauler ces clients?**

Discuter avec le personnel de la meilleure façon d'aborder chaque scénario

Diriger les clients vers des organismes externes

Offrir une formation sur la réduction des méfaits au personnel

Fournir des ressources et des renseignements sur la réduction des méfaits au personnel

Organiser des ateliers sur la réduction des méfaits pour les jeunes

Capacité à mettre en œuvre la réduction des méfaits

- La capacité d'un organisme à intégrer la réduction des méfaits à son travail relève de plusieurs facteurs.
- Il faut savoir où se situe l'organisme pour savoir par où commencer.
- Il faut connaître les besoins de la collectivité pour savoir quels services offrir.



Où vous situez-vous?

- Quelles sont les attitudes, les croyances et les expériences de votre personnel?
- Quelle est la capacité actuelle du personnel de votre organisme?
 - Combien de temps accordez-vous à l'acquisition de compétences?
- Avez-vous un budget dédié à ce type de travail?

Où voulez-vous aller?



- Déterminez les besoins de vos clients et de la collectivité.
- Déterminez les pratiques actuelles qui cadrent ou ne cadrent pas avec la philosophie de réduction des méfaits.
- Déterminez les soutiens et les services offerts ou accessibles dans votre région.

Scénario 2

Le site MARS des CBEJO confie à l'organisme Pluton la prestation de certains services de soutien pour les problèmes de santé mentale et d'usage de substances psychotropes. Un.e client.e de MARS est orienté.e vers les services de Pluton. Si MARS aborde l'usage de substances sous l'angle de la réduction des méfaits, Pluton prône plutôt une politique de tolérance zéro relativement à l'usage de substances.

- Quel effet ces différences d'approche pourraient-elles avoir sur un client ou une cliente qui utilise des substances psychotropes?
- Quelles mesures devraient être prises pour soutenir la personne?

Scénario 3

Le centre Clémentine est connu dans la collectivité pour ses programmes sans rendez-vous et ses programmes de groupe pour jeunes. L'organisme privilégie une politique de « lieu sûr » qui est inclusive et qui respecte tous ses clients. Le centre Clémentine a évalué les besoins des jeunes et a conclu qu'une politique de réduction des méfaits devrait être intégrée à ses services, car plusieurs jeunes ont dit ne pas être à l'aise d'aborder l'usage de drogues.

- Quelles mesures l'organisme peut-il prendre pour aider les jeunes à se sentir plus à l'aise de discuter de l'usage de substances?

Considérations politiques et juridiques

- Le cadre juridique et les politiques exercent une grande influence sur nos interactions et notre approche de la prestation de services.
- Il faut aider le personnel à comprendre les lois et les politiques qui sont pertinentes à son travail.
- Il est essentiel de comprendre les lois applicables et les mandats professionnels pour déterminer comment votre organisme agira avec les personnes qui utilisent des substances psychotropes.

Considérations politiques et juridiques

- Accès aux services pour les mineurs
- Consentement des parents
- Obligation de divulguer
- Lois relatives à l'administration de la naloxone
- Distribution de fournitures pour un usage de substances plus sûr et une meilleure santé sexuelle
- Politiques sur l'usage de substances psychotropes

Prenons un exemple :

Un client ou une cliente se présente à la clinique sans rendez-vous pour une consultation, et vous soupçonnez qu'il ou elle est sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue.

Questions à considérer :

Quelles questions devriez-vous vous poser avant de décider comment agir?

- Pourquoi pensez-vous que les facultés de la personne sont affaiblies?
- Avez-vous des politiques en place en ce qui concerne l'usage de substances psychotropes?

Capacité à donner son consentement

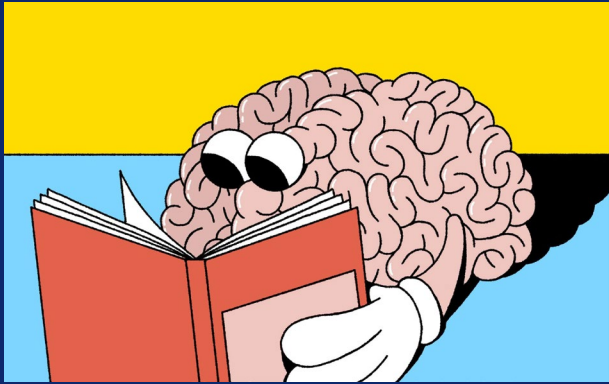
- D'après l'OTSTTSO, la capacité d'un.e client.e est évaluée :
 - par sa compréhension des renseignements sur le traitement proposé;
 - par sa compréhension des conséquences raisonnablement prévisibles associées au fait de donner ou non son consentement.

Jongler les besoins

- Il faut soupeser le besoin de soutien des clients qui utilisent des substances, les besoins des parties intéressées (parents, collectivité, etc.), ainsi que d'autres considérations.
- Il faut parfois faire preuve de créativité dans votre recherche de solutions pour aider vos clients à accéder aux services, au lieu de créer des obstacles.



Points à retenir



- ❑ Il y a de nombreuses façons de mettre en œuvre la réduction des méfaits.
- ❑ Il faut comprendre les besoins de la collectivité pour savoir où vous vous situez sur le spectre de la réduction des méfaits.
- ❑ Il faut tenir compte des lois, des politiques et des procédures.

Des

questions?

Remplissez notre formulaire d'évaluation!

[www.surveymonkey.com/r/
yhowebinar2](https://www.surveymonkey.com/r/yhowebinar2)

Prochain webinaire :

Renforcement des
capacités en réduction
des méfaits

Mardi

15 décembre 2020

De 11 h à 12 h 15



Merci!

Pour poser des questions, formuler un
commentaire ou demander une consultation,
veuillez envoyer un courriel à
jrovet@lumenus.ca.
www.yhrt.org | [@yhrt.toronto](https://twitter.com/yhrt.toronto)

